

# ANNONCES LÉGALES

Publiez vos marchés publics  
• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com  
Publiez vos formalités  
• ledauphine.wedessocietes-eurolegales.com

04 79 33 86 72  
LDLlegales73@ledauphine.com

## LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

Le Journal d'Annonces Légales de référence

« Dans le cadre de l'impression, nous nous réservons le droit de modifier les annonces légales en fonction de l'évolution des tarifs et des conditions d'impression. Les annonces légales sont imprimées en noir et blanc. Toute annonce imprimée en couleur sera facturée en supplément. Les annonces imprimées en couleur sont facturées au tarif de 100% en plus. Les annonces imprimées en couleur sont facturées au tarif de 100% en plus. Les annonces imprimées en couleur sont facturées au tarif de 100% en plus. »



### COMMUNE DE MONTRICHER-ALBANNE

**Avis d'enquête publique**  
**Enquête publique concernant la création de la piste de Talière sur la station des Karellis.**

**Projet soumis à étude d'impact et enquête publique.**

Par arrêté municipal, le maire de MONTRICHER-ALBANNE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la Demande d'Autorisation d'Aménagement de Piste (DAAP) pour la création de la piste de Talière sis station Les Karellis pour une durée de 33 jours du 17 octobre au 18 novembre 2022 inclus.

A cet effet, Par décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble n° E22134000134/439 du 11/08/2022, Monsieur Christian Venet est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Cette enquête se déroulera à la Mairie de Montrichier-Albanne du lundi 17 octobre à 13h30 au vendredi 18 novembre 2022 à 17h00.

Pendant sa durée, le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les jours et heures d'ouverture de la mairie : Les lundi et jeudi de 13h30 à 17h et les mercredi de 8h30 à 11h30 et aux dates de permanence du commissaire enquêteur.

Le dossier, qui a fait l'objet d'une étude environnementale et d'un avis de la MRAE, pourra en outre être consulté sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4243> et sur le site internet de la commune : <http://www.mairie-montrichier-albanne.com>

Un poste informatique avec accès internet gratuit sera mis à disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

**Les observations et propositions du public seront consignées :**  
- Sur le registre d'enquête déposé en mairie ou adressées par pli cacheté à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : MAIRIE DE MONTRICHER-ALBANNE - 161, rue de la Mairie - Le Bochet - 73870 MONTRICHER-ALBANNE avec la mention « Enquête publique - Création de la piste de Talière » qui les visera et les annexera audit registre.

- Sur le registre dématérialisé pendant la durée de l'enquête via le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4243> et également à l'adresse courriel associée [enquete-publique-4243@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4243@registre-dematerialise.fr)

Les observations transmises par courriel seront importées directement dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le public pour recueillir ses observations aux jours et heures suivants :  
- **Lundi 24 octobre de 9h00 à 12h00,**  
- **Samedi 5 novembre de 9h00 à 12h00,**  
- **Vendredi 18 novembre de 14h00 à 17h00.**

Le rapport du Commissaire Enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en mairie de MONTRICHER-ALBANNE ainsi qu'à la préfecture de la Savoie aux jours et heures habituels d'ouverture au public. La décision susceptible d'être adoptée au terme de l'enquête est : l'arrêté accordant l'autorisation d'aménager la piste de Talière sis station Les Karellis.

3239365500

### COMMUNE DE LES AVANCHERS-VALMOREL-DOMAINES SKIABLE DE VALMOREL

**Avis d'enquête publique**  
**environnementale portant sur la demande de permis de construire la télécabine « Planchamp » comprenant défrichement**

Le Maire de Les Avanchers-Valmorel informe le public que par arrêté du 28 septembre 2022, a été prescrite l'enquête publique environnementale portant sur la demande de permis de construire déposés par la SAS Domaine Skiable de Valmorel pour la construction de la télécabine « PLANCHAMP » :  
Le dossier, mis à l'enquête publique est constitué d'un volet technique et d'un volet administratif ; il comporte en particulier la demande de permis de construire et la demande d'autorisation de défrichement, incluant une étude d'impact et son résumé non technique ; l'avis délibéré de la Mission régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes en date du 13 septembre 2022 ; le mémoire en réponse à cet avis.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphe par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs du jeudi 03 novembre 2022 à 9h30 au lundi 05 décembre 2022 à 12h00 aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Les Avanchers-Valmorel, au Chef-lieu, lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h, et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Les pièces du dossier sont également disponibles par téléchargement sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4250>. Elles sont aussi consultables gratuitement en mairie de Les Avanchers-Valmorel, au Chef-lieu, aux heures d'ouverture, sur un poste informatique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions  
- Sur le registre d'enquête.



marchés publics

## Plateforme de dématérialisation

>>> OBLIGATOIRE DES 40 000 €

## LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

- Par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse ou se déroule l'enquête publique, Mairie de Les Avanchers-Valmorel, Le Chef-lieu, 73260 Les Avanchers-Valmorel.

- Par courrier électronique à l'adresse : [enquete-publique-4250@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4250@registre-dematerialise.fr)

Les observations consignées par écrit dans le registre d'enquête, envoyées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, envoyées dématérialisées par courrier électronique seront consultables par toutes personnes dans le registre d'enquête et sur le site dématérialisé jusqu'à la clôture de l'enquête.

Madame Hélène BOURCET, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par Le Président du Tribunal Administratif de Grenoble ; elle siégera à la mairie de Les Avanchers-Valmorel, au Chef-lieu, pour recevoir des observations écrites ou orales :

- **Mercredi 03 novembre 2022 de 9h30 à 12h00**  
- **Lundi 16 novembre 2022 de 14h00 à 17h00**  
- **Lundi 05 décembre 2022 de 9h30 à 12h00**

Les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête, en tenant compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sont l'arrêté délivrant le permis de construire de la télécabine « PLANCHAMP » par Le Maire de Les Avanchers-Valmorel ainsi que l'arrêté portant autorisation de défrichement par Le Préfet de la Savoie.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Mairie de Les Avanchers-Valmorel, au Chef-lieu, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4250> et sur le site [www.lesavanchers.fr/rubrique-enquetes-publiques](http://www.lesavanchers.fr/rubrique-enquetes-publiques) pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La Mairie  
**Jean-Michel VORGER**

### PREFET DE LA SAVOIE

**Avis d'enquête publique**  
**Aménagement hydroélectrique des Gâleres**  
**Renouvellement de l'autorisation avec**  
**augmentation de puissance**

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral signé le 14 octobre 2022, une enquête publique de 31 jours, du mercredi 16 novembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus concernant la demande déposée par la société GEG Energies Renouvelables - 49 rue Félix Esclangon - 38000 GRENOBLE, en vue d'être autorisée à renouveler l'autorisation d'exploiter de la microcentrale hydroélectrique des Gâleres avec augmentation de puissance, se tiendra sur le territoire de la commune de Pralognan la Vanoise.

Le dossier, se rapportant à l'objet de l'enquête publique, comportant notamment, une étude d'impact, l'avis de la MRAE et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Pralognan la Vanoise du mercredi 16 novembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (Lundi, 9h-12h / 15h-18h - Mardi, 9h-12h - Mercredi, 9h-12h / 15h-18h - Jeudi, 15h-18h - Vendredi, 9h-12h / 15h-17h à 17h).

Monsieur Roland FRANCON est nommé commissaire enquêteur. Il siégera en mairie de Pralognan la Vanoise, aux dates et heures ci-dessous :

- **le mercredi, 16 novembre 2022 de 15h à 18h ;**  
- **le lundi 5 décembre 2022 de 15h à 18h ;**  
- **le vendredi 16 décembre 2022 de 14h à 17h.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :  
- sur le site des services de l'Etat en Savoie : <https://www.savoye.gouv.fr/Politiques-publiques/Pages/Environnement-raques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-loi-et-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eu-et-lois>.

Des observations écrites pourront également lui être adressées par voie postale à la mairie de Pralognan la Vanoise et par voie électronique à l'adresse suivante pendant toute la durée de l'enquête : [cdt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr](mailto:cdt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr) (en précisant enquête hydroélectrique Gâleres - Pralognan la Vanoise).

Monsieur Baptiste PENICAUD, de la société GEG pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (tel : 04.76.84.36.16 - adresse mail : [b.penicaud@geg.fr](mailto:b.penicaud@geg.fr)).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Pralognan la Vanoise et à la préfecture de Savoie (DDT /SEEF), ou toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront être consultés pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Savoie : <https://www.savoye.gouv.fr/Politiques-publiques/Pages/Environnement-raques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-loi-et-biodiversite/Rapports-de-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.

3239360000

## LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

>>> CONTACT : NOÛA TRUCHOT  
06 07 01 94 35  
noia.truchot@ledauphine.com

- Présentation et lecture du Rapport aux associés sur l'exercice clos le 30/06/2022  
- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes  
- Présentation et Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2022  
- Exercice clos le 30/06/2022

- Ours aux Administrateurs  
- Attraction du résultat de l'exercice 2021/2022  
- Constataion de la variation du capital social  
- Fixation de l'allocation globale d'indemnité compensatrice attribuée aux administrateurs pour le temps consacré à la coopérative pour l'exercice 2022/2023  
- Fixation de l'enveloppe du budget de formation des administrateurs

- Approbation des conventions réglementées  
- Renouvellement du tiers sortant et élection des administrateurs  
- Ratification de la nomination et du remplacement à titre provisoire de nouveaux administrateurs  
- Situation de la caisse de solidarité sanitaire  
- Questions diverses  
- Pouvoirs en vue des formalités

Le conseil d'Administration  
326517700

Forme : Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEEI),  
Siège social : PLATEFORME DU TUNNEL 73500 MODANE  
N RCS Chambéry - FF09497644220

- Aux termes des CR de l'AG en date du 17/12/2021 il est décidé de nommer en qualité d'Administrateur M. Jean Luc GHIVIAU en remplacement de M. Pierre RIMATTI  
- Aux termes des CR de l'AG en date du 08/07/2022 il est décidé de nommer en qualité d'Administrateur M. Giovanni QUAGLIA en remplacement de M. Stefano GRANATI  
- Les membres sortant sans remplacement sont : MM Georges LOUIS, Jean-Clair RAFFIN, Sebastiano GALLINA et Luca TAPINI

- Aux termes des CR de l'AG en date du 30/09/2022 il est décidé de nommer en qualité de contrôleur de gestion Mme. Piera BRAHA en remplacement de M. Vito FUSCO  
326291800

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, dont le siège social est sis 16, rue Hocher - Tour Kappa B - La Défense cedex (92919), RCS de Nanterre, N° 382 308 079, fait savoir que la garantie financière dont bénéficiait la SAS LES CHALETS site Les Saisies 433 avenue des Jeux Olympiques 73520 HAUTLUCE, RCS N° 308 340 447, accordée pour les activités de GESTION IMMOBILIERE visées par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessera trois jours francs après la publication du présent avis.

Les créances s'il en existe, devront être produites au siège de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions. Cependant, la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions continue d'inscrire à la SAS LES CHALETS ses garanties financières pour les activités de TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE et de SYNDIC DE COPROPRIETE.

326181100

Forme : Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEEI),  
Siège social : PLATEFORME DU TUNNEL 73500 MODANE  
N RCS Chambéry - FF09497644220

- Aux termes des CR de l'AG en date du 17/12/2021 il est décidé de nommer en qualité d'Administrateur M. Jean Luc GHIVIAU en remplacement de M. Pierre RIMATTI  
- Aux termes des CR de l'AG en date du 08/07/2022 il est décidé de nommer en qualité d'Administrateur M. Giovanni QUAGLIA en remplacement de M. Stefano GRANATI  
- Les membres sortant sans remplacement sont : MM Georges LOUIS, Jean-Clair RAFFIN, Sebastiano GALLINA et Luca TAPINI

- Aux termes des CR de l'AG en date du 30/09/2022 il est décidé de nommer en qualité de contrôleur de gestion Mme. Piera BRAHA en remplacement de M. Vito FUSCO  
326291800

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, dont le siège social est sis 16, rue Hocher - Tour Kappa B - La Défense cedex (92919), RCS de Nanterre, N° 382 308 079, fait savoir que la garantie financière dont bénéficiait la SAS LES CHALETS site Les Saisies 433 avenue des Jeux Olympiques 73520 HAUTLUCE, RCS N° 308 340 447, accordée pour les activités de GESTION IMMOBILIERE visées par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessera trois jours francs après la publication du présent avis.

Les créances s'il en existe, devront être produites au siège de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions. Cependant, la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions continue d'inscrire à la SAS LES CHALETS ses garanties financières pour les activités de TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE et de SYNDIC DE COPROPRIETE.

326181100

Forme : Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEEI),  
Siège social : PLATEFORME DU TUNNEL 73500 MODANE  
N RCS Chambéry - FF09497644220

- Aux termes des CR de l'AG en date du 17/12/2021 il est décidé de nommer en qualité d'Administrateur M. Jean Luc GHIVIAU en remplacement de M. Pierre RIMATTI  
- Aux termes des CR de l'AG en date du 08/07/2022 il est décidé de nommer en qualité d'Administrateur M. Giovanni QUAGLIA en remplacement de M. Stefano GRANATI  
- Les membres sortant sans remplacement sont : MM Georges LOUIS, Jean-Clair RAFFIN, Sebastiano GALLINA et Luca TAPINI

- Aux termes des CR de l'AG en date du 30/09/2022 il est décidé de nommer en qualité de contrôleur de gestion Mme. Piera BRAHA en remplacement de M. Vito FUSCO  
326291800

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, dont le siège social est sis 16, rue Hocher - Tour Kappa B - La Défense cedex (92919), RCS de Nanterre, N° 382 308 079, fait savoir que la garantie financière dont bénéficiait la SAS LES CHALETS site Les Saisies 433 avenue des Jeux Olympiques 73520 HAUTLUCE, RCS N° 308 340 447, accordée pour les activités de GESTION IMMOBILIERE visées par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessera trois jours francs après la publication du présent avis.

Les créances s'il en existe, devront être produites au siège de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions. Cependant, la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions continue d'inscrire à la SAS LES CHALETS ses garanties financières pour les activités de TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE et de SYNDIC DE COPROPRIETE.

326181100

Publiez vos marchés publics  
• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com  
Publiez vos formalités  
• ledauphine.wedessocietes-eurolegales.com

04 79 33 86 72  
LDLlegales73@ledauphine.com

### COMMUNE DE MONTRICHER-ALBANNE

**Avis d'enquête publique**  
**Enquête publique concernant la création de la piste de Talière sur la station des Karellis.**

**Projet soumis à étude d'impact et enquête publique.**

Par arrêté municipal, le maire de MONTRICHER-ALBANNE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la Demande d'Autorisation d'Aménagement de Piste (DAAP) pour la création de la piste de Talière sis station Les Karellis pour une durée de 33 jours du 17 octobre au 18 novembre 2022 inclus.

A cet effet, Par décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble n° E22134000134/439 du 11/08/2022, Monsieur Christian Venet est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Cette enquête se déroulera à la Mairie de Montrichier-Albanne du lundi 17 octobre à 13h30 au vendredi 18 novembre 2022 à 17h00.

Pendant sa durée, le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les jours et heures d'ouverture de la mairie : Les lundi et jeudi de 13h30 à 17h et les mercredi de 8h30 à 11h30 et aux dates de permanence du commissaire enquêteur.

Le dossier, qui a fait l'objet d'une étude environnementale et d'un avis de la MRAE, pourra en outre être consulté sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4243> et sur le site internet de la commune : <http://www.mairie-montrichier-albanne.com>

Un poste informatique avec accès internet gratuit sera mis à disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

**Les observations et propositions du public seront consignées :**  
- Sur le registre d'enquête déposé en mairie ou adressées par pli cacheté à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : MAIRIE DE MONTRICHER-ALBANNE - 161, rue de la Mairie - Le Bochet - 73870 MONTRICHER-ALBANNE avec la mention « Enquête publique - Création de la piste de Talière » qui les visera et les annexera audit registre.

- Sur le registre dématérialisé pendant la durée de l'enquête via le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4243> et également à l'adresse courriel associée [enquete-publique-4243@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4243@registre-dematerialise.fr)

Les observations transmises par courriel seront importées directement dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le public pour recueillir ses observations aux jours et heures suivants :  
- **Lundi 24 octobre de 9h00 à 12h00,**  
- **Samedi 5 novembre de 9h00 à 12h00,**  
- **Vendredi 18 novembre de 14h00 à 17h00.**

Le rapport du Commissaire Enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en mairie de MONTRICHER-ALBANNE ainsi qu'à la préfecture de la Savoie aux jours et heures habituels d'ouverture au public. La décision susceptible d'être adoptée au terme de l'enquête est : l'arrêté accordant l'autorisation d'aménager la piste de Talière sis station Les Karellis.

3239365500

### COMMUNE DE LES AVANCHERS-VALMOREL-DOMAINES SKIABLE DE VALMOREL

**Avis d'enquête publique**  
**environnementale portant sur la demande de permis de construire la télécabine « Planchamp » comprenant défrichement**

Le Maire de Les Avanchers-Valmorel informe le public que par arrêté du 28 septembre 2022, a été prescrite l'enquête publique environnementale portant sur la demande de permis de construire déposés par la SAS Domaine Skiable de Valmorel pour la construction de la télécabine « PLANCHAMP » :  
Le dossier, mis à l'enquête publique est constitué d'un volet technique et d'un volet administratif ; il comporte en particulier la demande de permis de construire et la demande d'autorisation de défrichement, incluant une étude d'impact et son résumé non technique ; l'avis délibéré de la Mission régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes en date du 13 septembre 2022 ; le mémoire en réponse à cet avis.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphe par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs du jeudi 03 novembre 2022 à 9h30 au lundi 05 décembre 2022 à 12h00 aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Les Avanchers-Valmorel, au Chef-lieu, lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h, et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Les pièces du dossier sont également disponibles par téléchargement sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4250>. Elles sont aussi consultables gratuitement en mairie de Les Avanchers-Valmorel, au Chef-lieu, aux heures d'ouverture, sur un poste informatique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions  
- Sur le registre d'enquête.

3239360000

